

AVIS DE COMPÉTITION RÉGIONALE

PATINAGE MONTRÉAL

ANNONCE LA TENUE DE LA COMPÉTITION

JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX MONTRÉAL-CONCORDIA 2012

LES 26, 27, 28 et 29 JANVIER 2012

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est membre de Patinage Montréal :

Présidente comité organisateur : Sylvie Carrier (450-664-0632, sylviecarrierprou@videotron.ca)

Président de la compétition : Éric Lavoie (514-229-2186, elavoie@securenet.net)

Représentante technique : Martine Ostiguy

Contrôleur en chef : Dolorès Nantel

Contrôleur d'ordinateur : Mario Girard

**Sanctionnée par
PATINAGE QUÉBEC
N° DE SANCTION : R-11-063**

NOM DU CLUB HÔTE : Patinage Montréal
ADRESSE : 8110, boulevard Saint-Michel Montréal (Québec) H1Z 3E2

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.0 Endroit

La compétition se tiendra à : Aréna Michel-Normandin
850, avenue Émile-Journault (Québec)
Téléphone 514 872-6913

2.0 Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de : 80 pieds x 200 pieds (patinoire régulière)

3.0 Responsabilités

Patinage Canada, Patinage Québec et Patinage Montréal n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, Patinage Québec et Patinage Montréal; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4.0 Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclu de toute compétition subséquente.

5.0 Restrictions : aucune restriction

6.0 Inscriptions

Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis par chaque patineur désirant s'inscrire à une ou plusieurs catégories. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être oblitérés **AU PLUS TARD LE 9 DÉCEMBRE 2011** et envoyés à l'adresse suivante :

JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX 2012
Patinage Montréal
8110, boulevard Saint-Michel
Montréal (Québec) H1Z 3E2
Téléphone (514) 722-2551, poste 112

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

7.0 Date limite d'âge

Le **1^{er} juillet** qui précède la compétition pour les patineurs de catégorie compétition.

8.0 Frais d'inscription

50 \$ par événement en simple et **100 \$** par événement en couple et en danse.

30 \$ pour les événements des Olympiques spéciaux.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de **Patinage Montréal** et datés **au plus tard le 9 décembre 2011**.

Aucun chèque postdaté après le 9 décembre 2011 ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de **25 \$** seront appliqués pour les chèques sans provision.

9.0 Date limite des tests

La date limite des tests est le **1^{er} janvier 2012**.

10.0 Musique

Chaque patineur devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement.

11.0 Enregistrement

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD. Le nom, la catégorie, la priorité (1 ou 2) et la durée du programme doivent apparaître clairement sur chacun des CD. Le tout sera sous la responsabilité des préposés à la musique jusqu'à la fin de la compétition.

12.0 Frais d'admission

Admission libre.

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis sur présentation de la **carte photo (obligatoire)**.

13.0 Prix

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix.

14.0 Trophée perpétuel

Un trophée sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du Comité organisateur.

15.0 Horaire de la compétition

Dès que disponible, l'horaire sera transmis par courriel à chaque club d'appartenance et publié sur Internet à l'adresse suivante : www.patinageartistiquemontreal.com

16.0 Formation des groupes

Pour les groupes de patineurs, la répartition sera aléatoire (au hasard).

17.0 Notation des patineurs

Pour les catégories de **patinage de compétition** (style libre, couples et danse), le **système de notation CPC** (par calcul de points cumulatifs) sera utilisé.

Pour les catégories de **Olympiques spéciaux**, le **système de notation 6.0** sera utilisé.

18.0 Vidéo

Vidéo disponible sur place pour filmer votre enfant. Coût à la discrétion du fournisseur.

19.0 Restaurants

Il n'y aura **pas de casse-croûte** ouvert durant la compétition.

CRITÈRES

Pour toutes les catégories les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 de Patinage Canada.

Catégories de compétition

NOVICE DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test de compétition novice en simple
Âge : Ne pas avoir atteint 17 ans au 1 juillet qui précède la compétition

Programme libre en musique : **A** Dames 3 minutes +/- 10 sec.
 D Messieurs 3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.

PRÉ-NOVICE DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test de compétition pré-novice en simple
Âge : Ne pas avoir atteint 15 ans au 1 juillet qui précède la compétition

Programme libre en musique : **B** Dames 3 minutes +/- 10 sec.
 E Messieurs 3 minutes +/- 10 sec.

JUVÉNILE DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test de compétition juvénile en simple. Les concurrents juvéniles âgés de moins de 12 ans (dames) et de moins de 13 ans (messieurs) le 1 juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique : **C** Dames 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes
 F Messieurs 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

JUVÉNILE COUPLE:

Qualification : Test de compétition juvénile en couple
Âge : Aucune restriction

Programme libre en musique : **G** Couple 2 minutes 30 secondes +/- 10 sec.

JUVÉNILE DANSE

Qualification : Test complet junior bronze en danse
Âge : Aucune restriction

Danses Libre : H Danse
 Une danse libre d'une durée de 2 minutes (+ ou - 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

Catégories Olympiques spéciaux

1) Réglementation :

Les règlements de patinage artistique des Olympiques spéciaux du Canada seront appliqués

2) Éligibilité :

- Tout athlète inscrit aux Jeux olympiques spéciaux.
- Les nouveaux athlètes et clubs pourront s'inscrire d'ici la compétition en communiquant avec un responsable au bureau des JOSQ au 514.843.8778.

3) Catégories :

- 21 ans et moins au 1^{er} janvier qui précède la compétition admissible à la finale provinciale
- Aucune limite d'âge

4) Programme libre

Programme libre niveau 1, 2 et 3, hommes et femmes.

- Le programme doit être exécuté sur une musique instrumentale.

NIVEAU 1 : DAMES ET MESSIEURS

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 1 doivent avoir franchi l'étape 1 du programme Patinage Plus sans avoir dépassé l'étape 3.

Programme libre en musique : I Dames : 1 minute (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

J Messieurs : 1 minute (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un programme équilibré comme indiqué dans les règlements des Olympiques spéciaux.

NIVEAU 2 : DAMES ET MESSIEURS

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 2 doivent avoir franchi l'étape 4 du programme Patinage Plus sans avoir dépassé l'étape 5.

Programme libre en musique : K Dames : 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

L Messieurs : 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un programme équilibré comme indiqué dans les règlements des Olympiques spéciaux.

NIVEAU 3 : DAMES ET MESSIEURS

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 3 doivent avoir franchi l'étape 6 du programme Patinage Plus sans avoir dépassé l'étape 7.

Programme libre en musique : **M Dames :** 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

N Messieurs : 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un programme équilibré comme indiqué dans les règlements des Olympiques spéciaux.

5) Processus de sélection

Seuls les athlètes de la catégorie 21 ans et moins sont éligibles à la Finale provinciale.

L'équipe régionale sera composée de 4 athlètes affichant les meilleurs résultats au classement des régionaux, qui seront sélectionnés selon le processus suivant :

- Seront sélectionnés en priorité, 2 athlètes féminins et 2 athlètes masculins en alternant les niveaux d'habileté et en accordant préséance au niveau d'habileté le plus élevé.
- Le tableau qui suit illustre le processus de sélection régionale selon les niveaux représentés aux régionaux :

Priorité de sélection selon les niveaux aux régionaux	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Tous			1	1	1	1
Tous sauf niveau 3 Femmes ^o		1	1	1	1	
Tous sauf niveau 2 Hommes	1			1	1	1
Aucun homme		1		1		2
Aucune femme niveaux 1 et 3			1	2	1	

PROCÉDURE POUR LES ÉLIMINATIONS RÉGIONALES

Jeux du Québec régionaux

Élimination régionale

Chaque région doit tenir une compétition pour sélectionner son équipe pour la finale provinciale (Jeux du Québec ou Jeux de la participation). Le club d'appartenance du patineur détermine la région où il participera à la compétition. Dans le cas d'un couple en style libre ou en danse dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, le couple doit choisir la région qu'il veut représenter et il doit avertir l'autre région de son choix. Si un patineur désire participer à la compétition en simple, il peut le faire seulement s'il représente la même région dans les deux catégories. Un patineur ne peut représenter sa région à la fois en danse et en couple. **Les catégories doivent être celles de la finale provinciale exclusivement.**

Composition de l'équipe régionale

Maximum: 8 entrées des catégories compétitives
4 entrées des Jeux olympiques spéciaux

L'équipe qui représentera la région devra être formée de 8 entrées dans les catégories compétitives et 4 entrées pour les catégories des Olympiques spéciaux avec un maximum de 14 patineurs et/ou patineuses (un compétiteur en style libre est une inscription et un couple en danse ou style libre est considéré comme une inscription).

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale est complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- a) La première place (ou en cas de désistement, la deuxième place seulement) des 8 catégories compétitives des Jeux du Québec régionaux. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale provinciale
- b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories aux régionaux, l'équipe sera complétée par:
 - 1) les deuxièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G et H dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie;
 - 2) en cas de désistement après la date limite d'inscription, le remplacement se fera dans la même catégorie;
 - 3) en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe 1 et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs repatineront à nouveau dans la même journée.
 - 4) pour les Olympiques spéciaux les sélections se feront de la façon suivante :
 - Seuls les athlètes de la catégorie 21 ans et moins sont éligibles.
 - L'équipe régionale sera composée de 4 athlètes affichant les meilleurs résultats au classement de la finale régionale, qui seront sélectionnés selon le processus identifié dans le tableau (voir Olympiques spéciaux – Processus de sélection)
- c) Les substitutions seront acceptées jusqu'au début de la compétition.
- d) Les patineurs des catégories pré-novice et novice, membres de l'Équipe du Québec pour l'année en cours, ne seront pas admissibles dans la catégorie où ils auront été concurrents aux championnats de section, mais ils pourront participer à la compétition dans une catégorie supérieure si le test est complété (s'applique que pour les patineurs pré-novice).

- e) Aucun concurrent ne peut s'inscrire dans plus d'une catégorie en simple.
- f) Pour toutes les catégories, les patineurs exécuteront seulement le programme libre.